

Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOUS !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 1/7/1901 et le décret du 16/8/1901)
 Siège social 3 impasse du mort rû – 91620 NOZAY - Site Internet : www.narn91.fr
 Contact : Isabelle REGNAULT (Présidente) 06 14 71 08 66 -
 Email la.présidente@narn91.fr



Bulletin d'information de Septembre 2011

→ Notre action au sein de l'ACNUSA(*)

La mise en place de la nouvelle commission a eu lieu lors de la séance du 09 juillet 2011. L'organisation et l'information des titulaires et suppléants permettent maintenant de disposer de l'information nécessaire à l'étude et à l'analyse des éléments fournis par les compagnies aériennes qui sont convoquées devant la commission pour s'expliquer sur leur comportement lors des manquements qui leurs sont reprochés.
→ Le budget de l'ACNUSA n'est pas à la hauteur de son rôle.

Notre représentante, I.Regnauld, Présidente de NARN91 depuis 2001 connaît bien cette procédure et propose régulièrement des évolutions.

- Pour l'Aéroport du Bourget, le décret de restriction de l'usage de l'aéroport n'était pas facile à appliquer et **de nombreuses infractions**, pour des décollages avant l'heure autorisée, qui avaient réellement gêné les riverains, **ne pouvaient être sanctionnées.**

→ Signalé dans les comptes-rendus, appuyé par un courrier de NARN91 à l'ACNUSA, la DGAC a enfin entendu le message et a proposé en décembre 2010 une nouvelle rédaction du décret.

- L'analyse des bilans annuels de la Commission (CNPJ puis ACNUSA) montre que **le taux de recouvrement des amendes**, par le Trésor Public, **baisse** depuis la réorganisation des trésoreries (à partir de 2008), particulièrement pour les compagnies étrangères.

→ Par un courrier adressé à l'ACNUSA et par un mail adressé à notre député avec copie au Ministère de l'Environnement et du Développement durable, **nous avons mis en évidence cette dérive.** Avec les autres associations nous demandons régulièrement une hausse significative de l'amende maximum (20.000 €) qui n'est parfois pas assez dissuasive (décollage de nuit sans créneau notamment).

→ Mais à quoi bon mettre des amendes plus élevées, si elles ne sont pas mises en recouvrement par le Trésor Public !

→ Le bruit des travaux !

Comme chaque année, des travaux ont eu lieu sur les pistes d'Orly cet été.

Les informations communiquées par ADP figurent sur notre site avec le plan et les dates.

→ A Nozay, la gêne a été minime car la piste 2, qui envoie les avions vers le Sud, vers La Ville du Bois et l'est de Nozay, a été très peu utilisée.

Les informations recueillies durant l'été par notre Observatoire des Nuisances sont très peu nombreuses. En dehors des périodes d'orage, où ce sont les contrôleurs aériens qui font dévier les avions par mesure de sécurité des vols, il semblerait que la situation au dessus et à proximité de Nozay ait été calme.

→ Un autre bruit : le transfert de l'aéroport d'Orly ...

Le député Didier Gonzales déjà célèbre par l'Amendement Gonzales en février 2009 (*visant à supprimer la zone C du plan d'exposition au bruit des aéroports*), a déposé en juin 2011 un projet de loi concernant la « Desserte aérienne du Grand Paris » cosigné par 60 députés, dont M. Guy Malherbe, notre député.

M. Gonzales écrit « ...toutes les possibilités de réorganisation des plateformes desservant actuellement le bassin parisien, y compris la délocalisation des plateformes les plus insérées dans un tissu urbain dense comme celle d'Orly... ». (*Cf. document sur notre site*)

Afin de maintenir l'efficacité du dispositif de sanction, **la CNPN a été dissoute en mars 2010** et une nouvelle commission d'étude des dossiers d'infraction et de proposition des sanctions a été créée au sein de l'ACNUSA,
→ NARN 91 siège à nouveau dans cette commission depuis le mois de juillet 2010.

(*) l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires.
<http://www.acnusa.fr>

Notre représentant à l'UFCNA (*), W.Schaar, cofondateur de NARN91, a participé à la réunion organisée avec le Député D. Gonzales. Il nous dit que c'est pour ouvrir le débat, pour discuter du problème de l'évolution du transport aérien en Ile de France durant les 15 prochaines années, qu'il ne faut pas reparler d'un troisième aéroport dans le bassin parisien, qu'il faut délocaliser Orly, **mais il ne veut pas dire où ...** Il est très convainquant, il semble même croire à ses propos ! Certaines associations sont prêtes à tout pour appuyer sa « croisade », alors même que les projets de ligne de **TGV à Orly, de gare du « Grand Paris Express »** ou la préparation des terrains du « **Cœur d'Orly** » avancent chaque semaine pour doter la région, en plus de l'activité aéroportuaire, d'un centre d'affaire et ainsi redynamiser cet immense territoire.


(*) UFCNA : Union Française de lutte contre les nuisances des aéronefs

→ **Ne rêvez pas d'un ciel essonnien sans avion, c'est de l'utopie.**

Débat, il y aura, mais on parlera sûrement du déplaçonnement d'Orly ou de la réduction du couvre-feu, pour pouvoir absorber plusieurs centaines de milliers de mouvements à venir d'ici à 15 ans !

(Vous trouverez de nombreux articles sur Internet concernant ces différents dossiers chaque semaine.)

→ **Nous vous suggérons quelques lectures**



Abonnez-vous à la lettre d'information en envoyant un mail à entrevoisins@adp.fr



Disponible en téléchargement sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGAC_Mag_358_FR_BAG_planches.pdf

→ Vous trouverez le « Formulaire de Signalement », les dossiers sur VITRAIL, l'évolution des VPE et le dispositif de sanctions sur notre site Internet <http://www.narn91.fr>

→ **Notre action est primordiale, la vôtre aussi !**

Les élus et les associations doivent travailler ensemble. Ce sont là des sujets complexes et les associations et fédérations disposent d'experts compétents pour faire des propositions cohérentes. Les associations locales, comme NARN91, doivent être présentes lors des débats sur l'organisation du territoire, lors des enquêtes publiques, elles doivent travailler avec leurs élus.

Depuis 10 ans, les chargés de mission de NARN91 défendent la tranquillité des habitants de la région dans toutes les instances officielles et fédératives, au niveau local, national et européen.

→ **A votre tour d'agir.** S'informer, c'est bien mais il faut aussi participer et soutenir les actions :

**Venez sur l'esplanade du Trocadéro à Paris le 24 septembre 2011 à 10h00
Pour soutenir la manifestation contre les vols de nuit en Ile de France.**

Le droit au sommeil est un droit primordial qu'il faut défendre !

Manifestation pilotée par l' UFCNA, avec de nombreux élus et le collectif francilien « Convergence associative »

POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION

→ **Adhérez à l'association, faites adhérer !**

Remplissez ce formulaire, envoyez le à l'adresse indiquée dans l'entête, accompagné du chèque libellé à l'ordre de « NARN91 ». **La cotisation est de 10 € pour une famille.**

Les statuts sont disponibles sur le site Internet de l'association lors des réunions.

Nom et prénoms : _____
Adresse : _____
Email : _____ Téléphone : _____
Observations : _____
Date et signature

